

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2018**

**DELIBERATION N° : 20181005\_12**

**OBJET** : Projet « porte de parc » de  
Grand Coude  
Approbation du recrutement d'un chef de  
projet  
Approbation du plan de financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie, le :

16 OCT. 2018

Nombre des conseillers en exercice :  
39

Présents	24
Procuration	9
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élú délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le cinq octobre à dix-sept heures cinquante cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

**Absents - Représentés**

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette  
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
HUET Marie Josée représentée par BAUSSILLON Inelda  
COURTOIS Lucette représentée par GERARD Gilberte  
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne  
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par VIENNE Axel  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FRANCOMME Brigitte représentée par PAYET Priscilla

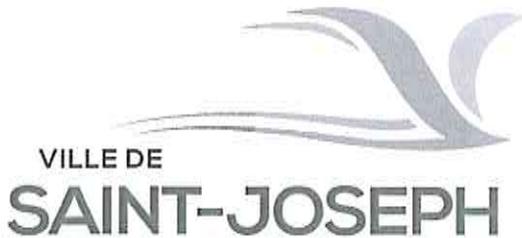
**Absents**

KERBIDI Gérald ; HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ;  
ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame BATIFOULIER Jocelyne, 6<sup>ème</sup> adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## Séance du 5 octobre 2018



**DÉLIBÉRATION N° :** **20181005\_12**

**OBJET :**

**Projet « porte de parc »  
de Grand Coude  
Approbation du  
recrutement d'un chef  
de projet  
Approbation du plan de  
financement**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Maire expose :**

Le 12 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la Commune à la charte du Parc national de La Réunion et la convention d'application a été signée le 28 juin 2018 à Grand-Coude à l'occasion d'un conseil d'administration délocalisé. Lors de cette rencontre, la Commune a remis au Secrétariat Général des Hauts (SGH) une note de cadrage portant sur le développement écotouristique du village de Grand-Coude dans le cadre du projet « Porte de parc ».

La mise en découverte de la porte de parc de Grand Coude est une priorité de la Commune. Pour atteindre cet objectif et afin de proposer une coordination opérationnelle, il convient de recruter un chef de projet / animateur de territoire.

A ce titre, la Commune pourra bénéficier de financement dans le cadre de la mesure FEADER 7. 5. 4 intitulée « *Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial* » qui doit permettre de valoriser le «cœur» du parc national et sa zone d'adhésion ainsi que le «bien» inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### **Le projet de « porte de parc » à Grand Coude**

Le projet de « porte de parc » vise à faire du périmètre identifié une grande destination écotouristique. Le territoire du projet global comprend la route de Grand Coude (RD 33) depuis le PR 6 (village de Jean Petit, lieu-dit le Serré, le site du Serré), le village de Grand Coude dans sa totalité puis la zone naturelle constituant le cœur de parc de la ligne départemento-domaniale jusqu'au massif du Volcan (dans les limites du territoire communal de Saint-Joseph). Ce territoire intègre également les vallées adjacentes au plateau de Grand Coude, leurs rives droite et gauche jusqu'à l'océan, en particulier les villages de Roche Plate dans la Rivière des Remparts et de Grand Galet dans la Rivière Langevin.

Les liens historiques et économiques entre ces villages font en effet du secteur visé un territoire de projet écotouristique cohérent et à fort potentiel.

Le projet s'articule autour des grands axes stratégiques suivants :

**Axe 1** - L'accessibilité ou le désenclavement global du site (itinéraire aménagement de points d'accueil), en donnant de la visibilité depuis l'accès vers le site majeur du Volcan

**Axe 2** - La valorisation écotouristique du territoire (services de proximité, prestations d'animation, appui à l'émergence d'une offre touristique à ancrage territorial fort, consolidation des thématiques concourant à une identité affirmée du village, ...)

**Axe 3** - La préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages (notamment les actions concourant à la sauvegarde du Pétrel noir de Bourbon dans le cadre du programme LIFE Pétrels, soutien à la mise en place de cultures de Plantes À Parfum, Aromatiques et Médicinales PAPAM).

### **Les missions du chef de projet de « porte de parc »**

La Commune de Saint-Joseph, étant maître d'ouvrage chef de file du projet de développement de Grand Coude dans la démarche des portes et itinéraires de découverte du parc national, souhaite s'adjoindre les services d'un(e) chef(fe) de projet "Porte de parc" chargé(e) de piloter la mise en œuvre du projet global de « porte de parc ».

Les principales missions du chef de projet sont les suivantes :

- Animer le réseau des acteurs locaux pour favoriser, organiser, accompagner des projets de développement en lien avec les thématiques du poste, dans la géographie de la porte de parc ;
- Suivre les études, projets, actions relatifs au territoire « porte de parc », tant sur le plan financier que sur le plan technique ;
- Initier et animer des réunions institutionnelles ou techniques nécessaires à la bonne exécution de ces missions ;
- Animer au sein des services de la ville la dynamique « porte de parc » et veiller à la cohérence de la mise en œuvre des projets au niveau communal en prenant notamment en compte les actions identifiées dans la convention d'application de la charte du parc national.
- Travailler en lien avec les différents partenaires techniques des administrations concernées (Etat, Région, Département, Parc national de La Réunion, EPCI, SGH, ONF...)
- Convoquer et animer le comité technique et le comité de pilotage ;
- Participer au comité de Suivi « Portes de parc » (regroupant EPCI, Parc national, Département, Région et SGH)
- Suivre l'avancement des actions et projets mis en œuvre sur le territoire.

### **Le statut et le financement du poste de chef de projet « porte de parc » de Grand Coude**

- Le chef de projet devra disposer de capacités et de compétences professionnelles conforme à la fiche de poste élaborée par la Commune de Saint-Joseph. L'emploi, à temps complet, est classé en catégorie A. Le candidat devra être titulaire d'une licence (bac+3). Le contrat sera établi sur la base de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, par périodes de 3 ans maximum. La rémunération s'établira en référence à la grille des attachés, ou attachés principaux.

Son positionnement dans l'organigramme sera de nature à faciliter la mise en œuvre des missions transversales.

- Le financement du poste sera pris en charge par la mesure FEADER 7. 5. 4 qui prévoit une aide de l'union européenne à hauteur de 75 % du coût HT des dépenses d'ingénierie des communes et de 25 % de contrepartie nationale. Les charges prises en compte concernent le salaire brut, les primes, les charges patronales et les frais de déplacement.
- La durée du poste est établie pour 3 ans.

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Financement du poste de chef de projet « porte de parc » de Grand Coude sur 3 ans				
Ingénierie Commune de Saint- Joseph	FEADER	Etat ou Département ou Région	Commune	Total HT (sur 3 ans)
	75 %	25 %	-	100 %
	187 500 €	62 500 €	-	250 000 € maximum

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le recrutement d'un agent contractuel au poste de chef de projet « porte de parc » de Grand Coude pour la Commune de Saint-Joseph ;
- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°12,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Présents : 24**

**Représentés : 9**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** le recrutement d'un agent contractuel au poste de chef de projet « porte de parc » de Grand Coude pour la Commune de Saint-Joseph.

**Article 2.-** **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-après.

Financement du poste de chef de projet « porte de parc » de Grand Coude sur 3 ans				
Ingénierie Commune de Saint- Joseph	FEADER	Etat ou Département ou Région	Commune	Total HT (sur 3 ans)
	75 %	25 %	-	100 %
	187 500 €	62 500 €	-	250 000 € maximum

**Article 3.-** INSCRIT au budget les crédits correspondants.

**Article 4.-** AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 5.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY



Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :